



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télééc.: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 08-JOLIETTE
N° COUR : 705-11-010166-164
N° DOSSIER : 41-2075265
N° BUREAU : 282377-001

C O U R S U P É R I E U R E
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

MARTIN HARVEY,

Résidant au 1PH-954, rue Notre-Dame, dans la ville
de Repentigny, dans la province de Québec, J5Y 1C8.

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que monsieur Martin Harvey de Repentigny (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 5 février 2016 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, de son bilan incluant une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, une preuve de réclamation, une formule de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers du débiteur sera tenue au bureau du syndic - Tour BNC, 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal (Québec), le 26 février 2016 à 11 h.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formules de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Montréal, ce 12 février 2016.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 2000
National Bank Tower
600 De La Gauchetière Street West
Montréal (QC) H3B 4L8
Phone: (514) 879-1385
Fax: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 08-JOLIETTE
COURT NO. : 705-11-010166-164
FILE NO. : 41-2075265
OFFICE NO. : 282377-001

S U P E R I O R C O U R T
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

MARTIN HARVEY

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS

(section 51)

Take notice that Mr. Martin Harvey in the city of Repentigny (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on February 5, 2016.

Copy of the debtor's proposal, statement of affairs including a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held at the trustee's office - NB Tower, 600 de La Gauchetière Street West, Suite 2000, Montréal (Québec), on February 26, 2016 at 11:00 a.m.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

Dated at Montréal, February 12, 2016.

RAYMOND CHABOT INC.
Trustee

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 08-JOLIETTE
N° COUR : 705-11-010166-164
N° DOSSIER : 41-2075265
N° BUREAU : 282377-001

C O U R S U P É R I E U R E
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **MARTIN HARVEY,**
Résidant au 1PH-954, rue Notre-Dame, dans la ville
de Repentigny, dans la province de Québec, J5Y 1C8.

Le Proposant

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné

Syndic

PROPOSITION

(article 50 de la Loi)

Je, Martin Harvey, le Proposant nommé ci-dessus, soumetts à mes créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, je m'engage à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers.

2. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le montant disponible pour distribution prévu au paragraphe 6, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 3, 4, 5 et 7.

3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, à même la somme disponible pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.



4. RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès du Proposant, seront acquittées par le Proposant dans le cours normal des activités. Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Aucune somme ne serait due à ce titre.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues aux paragraphes 3 et 4, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

6. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Pour tous les créanciers dont les droits sont restreints par les paragraphes précédents ou qui n'ont pas été mentionnés précédemment, j'offre de remettre au syndic à la Proposition une somme de 100 000 \$, qui sera versée au syndic dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

7. RÈGLEMENT DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

Que toute réclamation de créancier ordinaire soit quittancée par le partage au prorata de l'excédent de la somme versée selon le paragraphe 6, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 2, 3, 4 et 5.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, de services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de l'avis d'intention, seront acquittés par le Proposant dans le cours normal des affaires.

10. PERSONNES LIÉES

Le Proposant fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit, payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

11. NOMINATION D'INSPECTEURS

Le Proposant accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition, et ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 6, pour un délai maximum de douze (12) mois.



De plus, ils pourront approuver les honoraires du syndic prévus au paragraphe 3 de la présente Proposition, et des avances sur ceux-ci.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

12. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et la somme payable en vertu du paragraphe 6 sera versée intégralement entre ses mains pour être distribuée aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de la présente Proposition.

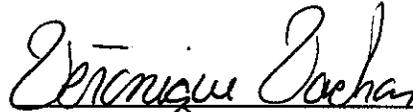
13. DÉROGATION

Toute dérogation de la part du Proposant, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Montréal, le 4 février 2016.



Martin Harvey


Véronique Vachon
Témoine

District de: Québec
 No. division: 8
 No. cour: 705-11-010166-164
 No. dossier: 41-2075265

FORMULAIRE 79

Bilan - proposition déposée par un particulier

(paragraphe 50(2) et 62(1) et alinéa 66.13(2)d) de la Loi

Dans l'affaire de la proposition de Martin Harvey

Résidant au 1PH-954, rue Notre-Dame, dans la ville de Repentigny, dans la province de Québec, J5Y 1C8

Originale

Modifiée

ACTIFS					
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés	Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars
1. Espèces en main		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
2. Ameublement		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
3. Effets personnels	Biens à usage personnel	\$6,000.00	<input checked="" type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
4. Valeur de rachat assurance-vie, REER, etc.		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
5. Valeurs mobilières	Actions de la société Céjémar inc. Elles sont non participantes et rachetables au gré de la société.	\$1.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
	Actions de la société 9229-8165 Québec inc. Elles sont non participantes et rachetables au gré de la société.	\$1.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
	Actions de la société Jécémar Immobilier inc. Elles sont non participantes et rachetables au gré de la société.	\$1.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
6. Immeubles - Maison		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Chalet		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Terrain		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble et Terrain		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
7. Véhicules motorisés - Automobile		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motocyclette		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motoneige		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Autre		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
8. Équipement de loisirs		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
9. Remboursement d'impôt estimé		\$0.00	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00
10. Autres actifs	Comptes clients	\$5,231.74	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$5,231.74
TOTAL		\$11,234.74		\$0.00	\$5,231.74

4ième jour de février 2016

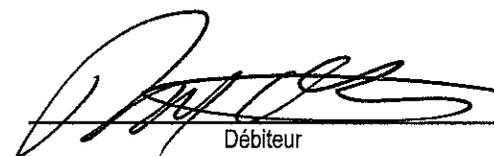
Date


 Débiteur

PASSIF							
No	Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Non-garantie	Garantie	Privilégiée	CGP
1	Agences des douanes et du Revenu du Canada	305, boul. René-Lévesques Ouest Montréal, Québec, Canada, H2Z 1A6		\$531,318.47	\$0.00	\$0.00	9
2	Agences des douanes et du Revenu du Canada	305, boul. René-Lévesques Ouest Montréal, Québec, Canada, H2Z 1A6		\$1.00	\$0.00	\$0.00	9
3	Banque Royale du Canada	1 Place Ville-Marie Montréal, Québec, Canada, H3C 3B5		\$1.00	\$0.00	\$0.00	9
4	Hébert, François	43, rue Saint-Charles Ouest, bureau 201 Longueuil, Québec, Canada, J4H 1C5		\$13,595.79	\$0.00	\$0.00	2
5	Jolicoeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	2001, rue McGill Collège, bureau 900 Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1		\$6,045.44	\$0.00	\$0.00	2
6	Maski Ford Division Trois- Rivières Ford	640, boul. Saint-Laurent Est Louiseville, Québec, Canada, J5V 1J1		\$5,231.74	\$0.00	\$0.00	2
7	Ministère du Revenu du Québec	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2		\$381,122.58	\$0.00	\$0.00	9
8	Ministère du Revenu du Québec	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2		\$1.00	\$0.00	\$0.00	2
9	Pospodinis, Victor	26, rue Eastmoore Dollard-des-Ormeaux, Québec, Canada, H9G 2N1		\$68,513.81	\$0.00	\$0.00	2
10	Prévost, Claude	501-7055, boul. Taschereau, 5e étage Brossard, Québec, Canada, J4Z 1A7		\$16,659.88	\$0.00	\$0.00	2
Sous-Total:				\$1,022,490.71	\$0.00	\$0.00	
Total:				\$1,022,490.71			

4ième jour de février 2016

Date


Débiteur

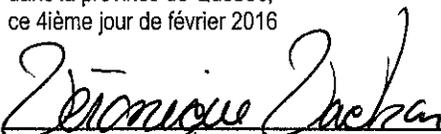
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DU DÉBITEUR

A. DONNÉES PERSONNELLES				
1. Nom de famille: Harvey	Prénoms: Martin	Sexe: <input checked="" type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	État civil: Célibataire	Né(e) le: 5ième jour d'octobre 1957
2. Pseudonymes:				
3. Adresse: 1PH-954, rue Notre-Dame, Repentigny, Québec, J5Y 1C8, Canada				
5. Nom complet de l'époux ou du conjoint de fait :				
6. Nom de l'employeur actuel (débiteur):	Profession (débiteur):			
7A. Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le Débiteur: 1				
7B. Nombre de personnes âgées de 17 ans et moins: 0				
8. Avez-vous exploité une entreprise durant les cinq dernières années? Non				
B. AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :				
9A. Vendu ou disposé quelques-uns de vos biens? Non				
9B. Fait des paiements en plus des remises ordinaires à vos créanciers ? Non				
9C. Subi des saisies de quelques biens par vos créanciers? Oui				
C. AU COURS DES CINQ ANNÉES PRÉCÉDANT LA DATE D'INSOLVABILITÉ, AVEZ-VOUS, AU CANADA OU AILLEURS :				
10A. Vendu ou disposé quelques biens? Non				
10B. Fait quelques dons de plus de 500 \$ à des parents ou d'autres personnes? Non				
D. RENSEIGNEMENTS BUDGÉTAIRES : Annexez le formulaire 65 au présent formulaire.				
11A. Avez-vous déjà fait une proposition sous la Loi sur la faillite et l'insolvabilité? Non				
11B. Avez-vous déjà été en faillite au Canada? Non				
12. Vous attendez-vous à recevoir des sommes d'argent en dehors du cours normal des affaires ou autres biens au cours des 12 prochains mois? Non				
13. Si les réponses 8, 9 et 11 sont affirmatives, veuillez donner des détails :				
Question 9C. Un bref de saisi a été obtenu par Revenu Québec le 11 juillet 2011 et exécuté le 1er octobre 2015.				
14. Donnez les raisons de vos difficultés financières: Des avis de cotisations émis par les gouvernements en 2007 et 2008 relativement à des avantages imposables et des dividendes qui n'auraient pas été déclarés de 2000 à 2005 en raison d'une erreur professionnelle du comptable. Ces cotisations totalisent approximativement 915 000 \$ à ce jour.				

Je, Martin Harvey, de la ville de Repentigny dans la Province de Québec, assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan est, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 4ième jour de février 2016 et indique au complet tous mes biens et transactions de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et dévolus, tel que définis par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT)

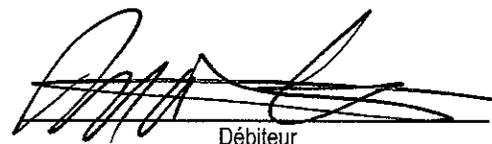
devant moi en la ville de Repentigny,
dans la province de Québec,
ce 4ième jour de février 2016


Veronique Vachon
Commissaire à l'assementation
pour la province de Québec



4ième jour de février 2016

Date


Débiteur



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 2000
Montréal (QC) H3B 4L8
Tél.: (514) 879-1385
Télec.: (514) 878-2100
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 08-JOLIETTE
N° COUR : 705-11-010166-164
N° DOSSIER : 41-2075265
N° BUREAU : 282377-001

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **MARTIN HARVEY**

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0163)
Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**
(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

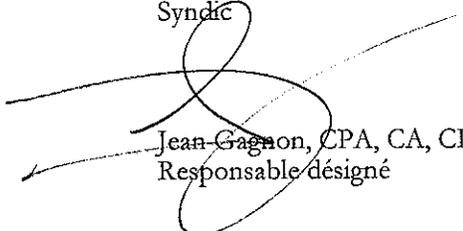
PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Montréal, le 10 février 2016

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic


Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

Depuis 2007, des avis de cotisation ont été émis par les autorités gouvernementales provinciale et fédérale relativement à des avantages imposables et dividendes dont aurait bénéficié monsieur Harvey au cours des années 2000 à 2005. Ceux-ci n'auraient pas été inclus dans les déclarations de revenus de celui-ci en raison d'une erreur professionnelle du comptable mandaté à l'époque par monsieur Harvey.

Des discussions avec les autorités gouvernementales ont alors eu lieu afin d'en arriver à une entente de règlement final de ces créances, laquelle n'est jamais intervenue. Ces créances totalisent aujourd'hui plus de 915 000 \$, en incluant les pénalités et intérêts.

Multiplés procédures légales ont été entreprises, au cours des ans, par les autorités gouvernementales, dont l'enregistrement d'hypothèques légales mobilières. Un bref de saisie a été obtenu par Revenu Québec le 11 juillet 2011 relativement à des biens se trouvant à la résidence de monsieur Harvey, mais qui ne lui appartiennent pas. Cette saisie a été exécutée le 1^{er} octobre 2015 et la mise en vente des biens était alors prévue le 13 janvier 2016.

Le 11 janvier 2016, monsieur Harvey a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers.

Le 5 février 2016, dans le délai prévu de 30 jours, il a déposé une proposition auprès du Séquestre officiel, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Monsieur Harvey est sans emploi et il acquitte ses frais de subsistance grâce à des avances qui lui sont faites notamment par des membres de sa famille. Il ne détient aucun actif autre que des biens à usage personnel.

Il agit à titre d'administrateur des sociétés suivantes, pour lesquelles il est aussi actionnaire minoritaire en actions non participantes, sans valeur et rachetables au gré des sociétés :

- Gestion Célémar inc.;
- 9229-8165 Québec inc.;
- Jécémar immobilier inc.

Monsieur Harvey est aussi fiduciaire des fiducies suivantes, dont il n'est toutefois pas bénéficiaire :

- Fiducie familiale Martin Harvey;
- Fiducie Martin Harvey;
- Fiducie patrimoniale Tremblant.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la loi.

Réclamations des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires. Aucune somme ne serait due à ce titre.

Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, dans les 60 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente proposition, un montant global de 100 000 \$ pour acquitter les :

- Réclamations de la Couronne qui devraient être à zéro;
- Honoraires et débours du syndic à la proposition;
- Réclamations privilégiées qui devraient être à zéro;
- Réclamations ordinaires au prorata.

5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de monsieur Harvey au 5 février 2016. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire \$	Valeur estimative de réalisation \$	CRÉANCIERS GARANTIS		Excédent estimatif dans un contexte de réalisation \$
			Montant \$	Nom et nature	
Biens à usage personnel	6 000	-			-
Compte client	5 232	5 232			5 232
Actions de Société Cejemar inc.	-	-	335 000	Revenu Québec ¹	
Actions de 9229-8165 Québec inc.	-	-	-	-	-
Actions de Jécémar Immobilier inc.	-	-	-	-	-
TOTAL	<u>11 232</u>	<u>5 232</u>	<u>335 000</u>		
CRÉANCES NON GARANTIES AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE :					Nil
FRAIS DE RÉALISATION					<u>7 500</u>
SURPLUS À LA FAILLITE					<u>-</u>
POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS					<u>0,00%</u>

¹ Hypothèque mobilière grevant les actions de la société Cejemar inc.

Puisque monsieur Harvey ne détient aucun bien significatif, seul le montant de 6 000 \$ prévu à titre d'exemption au Code de procédure civile du Québec a été reflété afin de considérer les biens à usage personnel comme les vêtements, nourriture et autres fournitures.

Le compte client est relatif à des réparations effectuées sur un véhicule utilisé par monsieur Harvey, lesquelles devraient lui être remboursées.

Monsieur Harvey est actionnaire minoritaire dans trois sociétés et ces actions sont non participantes, sans valeur et rachetables au gré des sociétés. Par conséquent, aucune valeur n'a été attribuée à celles-ci.

Des hypothèques mobilières sont publiées par l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec relativement des véhicules automobiles qui ne sont pas la propriété de monsieur Harvey.

6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers ordinaires déclarés par monsieur Harvey totalise près de 1 023 000 \$. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmes les renseignements fournis.

Monsieur Harvey a également fourni un cautionnement à la Banque Royale du Canada relativement à un prêt contracté par une société. Le syndic n'a pas été en mesure d'obtenir le solde du prêt, à ce jour.

7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

7.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux au cours de la dernière année.

7.2 État des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Les opérations se sont déroulées dans l'ensemble comme anticipé aux prévisions budgétaires, les transactions effectuées s'étant limitées à des frais de subsistance.

8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers ordinaires serait le suivant :

	\$
Montant forfaitaire	100 000
Moins :	
Réclamations garanties	Nil
Réclamations de la Couronne	Nil
Honoraires et débours du syndic	25 000
Réclamations privilégiées	Nil
Montant disponible pour les créanciers ordinaires	75 000
Selon le bilan statutaire, les créances ordinaires s'élèvent à	1 022 489
Dividende estimatif	7,34%

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, aucun dividende ne serait disponible pour les créanciers non garantis alors que la proposition permet d'espérer un dividende de 7,34 %;
- La somme de 100 000 \$ sera versée au syndic très rapidement, soit dans les 60 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement ratifiant la proposition par le tribunal.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli une formule de preuve de réclamation ainsi qu'une formule de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 26 février 2016 à 11 h, peuvent également remplir et soumettre la formule de vote ci-jointe indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 26 février 2016 à 11 h. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée, ou par télécopieur au 514 878-2100, ou par courrier, ou par courriel à l'adresse reclamationMtl@rcgt.com.



Raymond Chabot inc.

AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial Montréal	600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000, Montréal, QC, H3B 4L8	514-879-1385	514-858-3303	reclamationMtl@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic/Trustee



Raymond Chabot inc.

Dossier n° : 282377-001
 Entré le :
 Garanti :
 Privilégié :
 Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
 et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue
Ville	Province
	Code postal

Dans l'affaire de la proposition de :

_____ Martin Harvey _____ (nom de la partie débitrice) de
 _____ Repentigny QC _____ (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,
 _____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____
 (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le 11 janvier 2016, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
 (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
 (Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
 (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*
7. *(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)*
- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 282377-001
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the proposal of:

_____ Martin Harvey _____ *(Name of debtor party) of*
 _____ Repentigny QC _____ *(city and province) and the claim of* _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor), of,*
 _____ *(city and province), do hereby certify:*

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title) of* _____ *(name of creditor or representative of the creditor).*
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal namely the January 11, 2016 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
7. *(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)*
 - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
 - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Creditor

Telephone No.: _____
Fax No.: _____
Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.
If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

Martin Harvey (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nommé _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Témoin

Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

Martin Harvey (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Witness

Individual creditor

Name of corporate creditor

Witness

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION
(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : MARTIN HARVEY

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de _____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Martin Harvey, personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de** *ou* **contre**) l'acceptation de la proposition, faite le 5 février 2016.

Fait à Montréal, le 12^e jour de février 2016.

Témoïn

Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Témoïn

Nom et titre du signataire autorisé

VOTING LETTER
(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: MARTIN HARVEY

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of _____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Martin Harvey, an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for** *or* **against**) the acceptance of the proposal, made on the February 5, 2016.

Dated at Montréal this 12th day of February 2016.

Witness

Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Witness

Name and Title of Signing Officer